

MANIFESTE FONDATEUR

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté »*

HANDICAP • GRAND ÂGE • PRÉCARITÉ • DIVERSITÉ

*Déclaration universelle des droits de l'Homme - art.27

Nous, réunis dans ce collectif laïque et apolitique, signons ce Manifeste, considérant que, pour toute personne, le respect du droit de pouvoir participer à la vie culturelle est inséparable du respect de la dignité humaine et qu'il est aussi une condition préalable au Vivre ensemble.

En cette année 2018, le 70^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, nous fait le devoir de nous questionner sur l'application de ses dispositions en France, et spécialement celles concernant les droits culturels visés à son article 27 comme sur celle du principe inscrit dans le Préambule de la Constitution Française de 1946 : « La Nation garantit l'égal accès du mineur et de l'adulte [...] à la culture ».

Des millions de victimes d'exclusions, de discriminations et d'apartheids culturels !

Or, force est de constater qu'en dépit de ces principes dont les portées éthique et juridique sont incontestables, des millions de personnes subissent en France exclusions, discriminations et apartheids culturels.

C'est le cas d'habitants de quartiers défavorisés notamment en banlieues et d'autres en zones rurales souffrant de désertification culturelle, mais aussi d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés, polyhandicapés, autistes, de personnes âgées en manque d'autonomie, de malades d'Alzheimer, de personnes en précarité, migrantes, qu'elles vivent en logements privés, institutions d'accueil, structures pénitentiaires, ou encore qu'elles soient sans domicile.

Pire, il existe même des personnes victimes d'une exclusion culturelle absolue, car astreintes à ne recevoir que des soins de nursing, n'étant considérées qu'au regard de leurs seules données biologiques et de ce fait, abandonnées sans aucun accès à la moindre nourriture culturelle.

Cette situation est, à l'évidence, inacceptable parce qu'indigne de toute société humaine !

Nous, engagés dans ce Collectif, estimons que nous ne sommes pas face à une fatalité. La grande richesse de ressources, d'initiatives et de savoir-faire dont dispose notre pays, permet d'envisager de sortir d'un tel désastre sociétal. C'est pourquoi nous appelons à une forte mobilisation pour une prise de conscience et un sursaut moral indispensables à l'élaboration d'un plan national d'action. Ce plan devrait avoir pour objet la refondation des politiques publiques impactant les possibilités pour tous de participer à la vie culturelle en toute égalité et sans aucune discrimination. D'ores et déjà, parmi les principaux objectifs à poursuivre, nous souhaitons :

- des établissements et services culturels et de loisirs, éthiques, qui ne laissent à l'écart ni les personnes âgées en manque d'autonomie, ni les malades d'Alzheimer, notamment en maisons de retraite Ehpad, ni les enfants et adultes handicapés, autistes, ni les personnes en grande précarité,
- un ré-aménagement territorial équitable de l'offre culturelle, dans une logique de proximité en particulier dans les quartiers défavorisés et dans certaines zones rurales,
- un dispositif national pour lutter contre la fracture numérique donnant ainsi la possibilité pour tous d'accéder à Internet de façon autonome.

Appel pour l'adoption et la mise en œuvre d'un véritable Pacte culturel républicain !

Rejoignez le Collectif national Agapé, pour soutenir son lancement officiel le 10 décembre 2018

(DATE ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME),

la Campagne « Droits culturels & Vivre ensemble » 2019, la recherche en accessibilité culturelle et artistique et apportez votre contribution à l'élaboration du Grand livre blanc de la culture.

Devenez Ambassadeur du Collectif, à titre personnel ou en tant qu'organisme.

Contact : collectifagape@gmail.com • www.culturecitoyennete.com

